

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-136 : AQUA'NOBLAT BASSIN EXTERIEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CNDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013-058 approuvant la création d'un bassin extérieur à l'Aqua'Noblat

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du CDDI, le Conseil Général de la Haute-Vienne soutient financièrement la réalisation de ce bassin extérieur à hauteur de 15 % de la dépense prévisionnelle.

Monsieur le Président expose que le Conseil Régional du Limousin va être sollicité pour obtenir une subvention de 25 % de la dépense éligible.

Il est aujourd'hui proposé de solliciter l'Etat, au titre du CNDS, pour obtenir une subvention qui représente 20 % de la dépense prévisionnelle estimée à 1 212 000 € HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite de l'Etat, au titre du CNDS, une subvention de 20 % de la dépense estimée à 1 212 000 € HT, soit 242 400 €.

Charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AQUA'NOBLAT BASSIN EXTERIEUR - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CNDS

Date de transmission de l'acte : 19/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-136 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131218-2013-136-DE

Date de décision : 18/12/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

